L'Atelier de Charenton
ÉCOLE NOUVELLE DE PEINTURE

Bulletin d'inscription Enfant - Adolescent

Pour les cours de peinture 2025 - 2026
Abonnement de 30 cours à l'année.

Organisés et animés par Sandrine Sananès
Praticienne en expression artistique
Fondatrice de l'Atelier de Charenton
Co-créatrice de l'atelier de peinture à l'école Montessori

Prénom participant(e) : ……...
Nom participant(e) : ……..
Date de naissance : ……
□ Maternelle créative 3 à 5 ans □ Enfance créative 5 à 10 ans □ Adolescence créative 10 à 18 ans
□ Mercredi matin □ Mercredi après-midi □ Samedi matin
Horaire demandé : Choix No 1 : ……..
Choix No 2 : ……..

Nom de la mère : ……Nom du père :……
E-mail : ……
Tél. mobile : ……Tél. secondaire : ……
Adresse complète :……..
Autorisez-vous votre enfant à quitter, seul, l'Atelier de Charenton : □ OUI □ NON
Eléments à signaler (santé, allergie, difficultés d'adaptation ou autre) : ……
……

Réduction sur les cours
- 5 % □ au second enfant - 5 % □ au troisième enfant (réduction non cumulables avec d'autre offres).

REGLEMENT D'UNE INSCRIPTION

La cotisation annuelle et obligatoire à l'association :
un versement de **50 € à l'ordre de Atelier de Charenton**
□ par chèque bancaire □ en espèces □ par Chèques-vacances (frais d'enregistrement : 5 € à régler à l'inscription)

□ Pour la participation aux cours :
Je choisis :
□ un versement unique : je joins 1 seul chèque d'un montant de…… **à l'ordre de Sandrine Sananès**

□ un versement échelonné : je joins 3 chèques d'un montant de…… (remis pour l'encaissement au 30 septembre 2025, au 5 janvier 2026, au 5 avril 2026) **à l'ordre de Sandrine Sananès.** ***Important: merci de dater vos chèques du jour d'émission.***
Pour régler les cours par C**hèques-vacances ou virement bancaire**, veuillez nous contacter.

Avant d'inscrire votre enfant, merci de nous téléphoner au 06 12 61 39 08 ou de nous envoyer un e-mail à contact@latelierdecharenton.com pour connaître les disponibilités du cours souhaité. ›

Saison 2025 - 2026

L'Atelier de Charenton
ÉCOLE NOUVELLE DE PEINTURE

Dispositions générales des cours d'expression artistique - peinture libre

1.Processus d'inscription aux cours annuels

Toute inscription implique de la part du responsable l'acceptation des présentes dispositions. Un exemplaire de ce document doit être conservé. Les règlements doivent être effectués directement à la formatrice par les membres à jour de leur cotisation. La cotisation est par participant. Le tarif inclue outre les 30 cours, le matériel d'art conforme, la blouse et une assurance couvrant le temps de présence. Des ateliers exceptionnels peuvent être proposés aux adhérents. Les cours sont suspendus lors des vacances scolaires, sauf exception. Un calendrier des cours est remis en début d'année. L'inscription pour l'année peut être réglée par chèque(s), Chèques-vacances, virement, en ligne ou en espèces. Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur à la date d'inscription. L'Atelier de Charenton se réserve le droit de modifier ses tarifs, offres, réductions et conditions communiqués sur son site Internet et ses brochures, sans préavis. La TVA n'est pas applicable, selon l'article 293 B du code général des impôts.

2. Prise en charge des enfants pendant les cours
L'Atelier est accessible par un code d'entrée. Les parents aident leur(s) enfant(s) pour se préparer. Les portes de l'Atelier ouvrent à l'heure du cours, assurant ainsi que les enfants sont accueillis à l'heure de la session. À l'entrée de la salle de peinture, les enfants sont accueillis par l'animatrice, sans la présence des parents. Ces derniers reviennent à la fin du cours. Les cours sont prévus de durer une heure maximum pour les enfants de trois à cinq ans. Une trousse de premiers secours est disponible dans l'établissement pour les soins des plaies légères. Il est à noter que l'Atelier de Charenton ne fournit pas de médicaments.

3. Méthode et environnement
La méthode Le geste de peindre, animée par Sandrine Sananès, est axée sur la créativité et la confiance en soi. Fondée sur des règles claires et une ambiance de liberté, l'atelier offre un environnement exempt de compétition et de jugement, où le groupe est composé de participants de tous âges et de toutes conditions. Les séances sont organisées sous forme de plages horaires, durant lesquelles plusieurs cours peuvent se croiser. Des mesures sont en place pour maintenir un environnement paisible. En cas de comportement perturbateur ou dangereux, l'atelier se réserve le droit de réduire la durée du cours, comme d'exclure temporairement ou définitivement un participant, sans remboursement. Les cours peuvent Nos couleurs fabriquées à partir d'ingrédients d'origine naturelle, sont garanties sans risque toxicologique et sont conformes à la norme européenne CE EN 71. L'Atelier de Charenton dégage toute responsabilité en cas d'allergie.

4. Responsabilité en cas d'absence et possibilités
La majorité des cours sont animés par Sandrine Sananès. En cas d'absence (notamment : maladie, empêchement ou force majeure), un remplacement, un report ou un aménagement du cours est prévu, sans remboursement. Les remplacements sont assurés par une personne disposant des qualités requises pour mener à bien sa mission. Si un cours programmé en début d'année venait à être supprimé, un remboursement complet serait effectué. Les enfants sont sous la responsabilité de l'Atelier pendant les horaires du cours uniquement.
En cas de retard des parents, ceux-ci doivent prévenir par SMS ; l'enfant sera gardé dans l'atelier afin d'assurer sa sécurité.
Si un enfant doit quitter l'atelier avec une personne autre que celle prévue, une autorisation écrite doit être transmise à Sandrine Sananès.

5. Récupération des tableaux et droits d'utilisation
Les tableaux du participant sont soigneusement archivés à l'Atelier de Charenton jusqu'à la fin de l'année scolaire, faisant partie intégrante de notre démarche. Le parent en informe son enfant. Les parents seront également notifiés par e-mail des dates de remise des tableaux, prévues en fin d'année. Tout tableau non récupéré avant le 1er septembre après l'inscription sera donné aux archives de l'atelier de Charenton ou détruit, sans possibilité de réclamation. Les parents peuvent également voir les tableaux sur rendez-vous avec Sandrine Sananès. En cas de déménagement, les tableaux sont remis sur demande.
5.1. Si nous devons utiliser des tableaux pour promouvoir nos activités (notamment, expositions, édition et supports) nous nous engageons à préserver l'anonymat des auteurs de ces tableaux. Il est également entendu que les auteurs, ou toute personne en leur nom, ne pourront nous réclamer aucun droit ni compensation. Afin de diffuser notre travail, nous pouvons prendre des photos et vidéos des cours. Votre signature concerne ce qui suit : "J'autorise l'Atelier de Charenton, ainsi que Sandrine Sananès, à reproduire et diffuser, libres de droits, toutes images sur lesquelles figure mon enfant, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, et ce, pour une durée de dix ans. En cas d'opposition, veuillez le notifier discrètement en bas de page.

6. Inscription annuelle et politique de remplacement des cours

Votre inscription aux cours hebdomadaires (30 cours de septembre à juin) est un engagement à l'année. Aucun remboursement n'est effectué après la date d'inscription. En cas d'absence, votre enfant a la possibilité de remplacer son cours à un autre horaire, sous réserve des places disponibles à l'Atelier de Charenton.

7. Confirmation d'inscription

A réception du présent bulletin dûment rempli et accompagné du règlement pour l'année (cotisation et cours), nous vous enverrons un e-mail, confirmant ainsi l'inscription de votre enfant à l'Atelier de Charenton.

Date et signature :

Merci pour votre intérêt à inscrire votre enfant chez nous.
Pour nous retourner le dossier d'inscription :

- **Numérique :** scannez le bulletin et envoyez-le à contact@latelierdecharenton.com.
- **Physique :** déposez le dossier dans notre boîte aux lettres à l'adresse : L'Atelier de Charenton, 33, rue Gabrielle, 94220 Charenton.

Pour toute question, appelez-nous au **06 12 61 39 08**.

Tout le contenu de ce bulletin d'inscription est exclusivement réservé à l'Atelier de Charenton.